

3.6.2025 | communiqué de presse

Plateforme intercantonale « Adoptions internationales » : les cantons adoptent une solution de transition pour la recherche des origines et approuvent des recommandations communes quant aux adoptions nationales et internationales

25 cantons collaborent afin d'analyser le contexte des adoptions internationales en Suisse. Lors de la première réunion de la plateforme intercantonale sur les adoptions internationales, les participants se sont accordés sur l'élaboration de recommandations communes concernant la recherche des origines des personnes adoptées. Jusqu'à présent, les personnes concernées adoptées au Sri Lanka ont été accompagnées dans le cadre d'un projet pilote mené conjointement par la Confédération et les cantons. Ce projet prendra fin 2025. Afin d'assurer une continuité de l'accompagnement dans la recherche des origines, une solution de transition a été décidée.

Lors de la première séance de la plateforme « Adoptions internationales » du 19 mai 2025, les cantons participants ont adopté des recommandations communes en matière de recherche des origines nationales et internationales. L'objectif est d'assurer un accompagnement aussi équivalent que possible pour les personnes concernées, quel que soit leur lieu de résidence. Ces recommandations s'adressent aux cantons pour une mise en œuvre directe. Elles reposent sur une conviction commune que chaque personne a le droit de connaître ses origines. Lorsqu'une personne ignore ses origines et souhaite les découvrir, une recherche est alors engagée. Les services cantonaux d'information désignés sont disponibles à cet effet. Les recommandations définissent les principales modalités applicables dans ce contexte, à savoir :

- **Compétence** : Le service d'information du canton de domicile de la personne concernée est compétent pour la recherche des origines. Ce service est également responsable de l'obtention des dossiers pertinents. Les documents sont transmis entre les cantons directement, gratuitement et sans caviardage.
- **Procédure** : Les cantons s'efforcent d'harmoniser au maximum la procédure de recherche des origines. Ils proposent tous un service de conseil, y compris un accompagnement psychosocial, assuré directement ou délégué à des tiers. En outre, les cantons élaboreront un guide commun pour le traitement des demandes de recherche des origines internationales ainsi qu'une fiche d'information commune sur le déroulement concret de la procédure. Dans le cadre de leurs compétences cantonales respectives, les cantons renoncent à percevoir des émoluments pour l'ensemble de la procédure.
- **Collaboration entre la Confédération et les cantons** : Les cantons invitent la Confédération à clarifier, dans le cadre de ses compétences et dans un délai approprié, les bases légales relatives à la recherche des origines ainsi que son financement.

En 2018, l'association « Back to the Roots » a reçu de la part du Département fédéral de justice et police (DFJP) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des

départements de justice et police (CCDJP) le mandat d'accompagner et de soutenir les personnes adoptées originaires du Sri Lanka dans leur recherche des origines. Ce projet pilote arrivera à son terme fin 2025. Toutefois, certaines recherches ne seront pas encore achevées à cette date.

La plateforme a élaboré, en collaboration avec les responsables de « Back to the Roots », une convention de transition visant à garantir un accompagnement continu pour les personnes concernées. Les cantons de domicile des personnes adoptées et déjà connues et annoncées veilleront ainsi à ce que l'accompagnement se poursuive sans interruption, dans la continuité du projet pilote. Une nouvelle organisation appelée à succéder à « Back to the Roots » devra préserver l'expertise acquise au fil des années. À l'avenir, l'association « Back to the Roots » se consacrera principalement à des activités de sensibilisation et ne proposera plus de conseils individuels.

Plateforme « Adoptions internationales »

Entre les années 1970 et 1990, de nombreuses irrégularités ont été constatées dans le cadre d'adoptions internationales, comme l'ont révélé plusieurs rapports d'experts sur les adoptions illégales au Sri Lanka et dans d'autres pays d'origine. Les manquements des autorités de l'époque marquent encore aujourd'hui la vie des personnes adoptées. Ces dernières sont confrontées à divers obstacles dans leur recherche des origines, et les cantons s'efforcent de trouver des solutions pour mieux les accompagner.

Lors d'une conférence tenue à Berne en novembre 2024, les conseillères et conseillers d'État de 14 cantons, en présence du conseiller fédéral Beat Jans, ont décidé de coordonner leurs efforts en matière d'adoptions internationales. À cette occasion, la plateforme « Adoptions internationales » a été créée. La recherche des origines des personnes adoptées relève de la compétence des cantons. Le conseiller fédéral Jans a assuré que la Confédération soutiendrait les cantons dans l'exercice de leurs responsabilités, dans la mesure de ses compétences. Entre-temps, 25 cantons ont rejoint la plateforme.

Renseignements complémentaires :

Mme la conseillère d'État Laura Bucher, présidente de la séance

Tél. 058 229 33 05 (heures de bureau : 8h00 – 11h30 / 14h00 – 17h00)